



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2013

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votée et perçue par la commune et divers organismes
TAXE ADDITIONNELLE A LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR
FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE
RÉSEAUX

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE NOGENT-SUR-MARNE
1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX



MME REVELLAT EVELYNE
Pour SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 429259567 00023
Référence de l'avis : 13 94 0591983 85
Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :
si vous avez choisi ce mode de paiement

Identification de l'entreprise redevable : (27)
N° SIRET : 429259567 00023
SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT

Département : 94
VAL DE MARNE
Commune : 015
BRY SUR MARNE
Lieu d'imposition :
129 BD PASTEUR

Numéro de rôle : 092
Établi à la date du : 18/10/2013
Date de mise en recouvrement : 31/10/2013

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT 664,00 €

MONTANT A PAYER 664,00 €

Au plus tard le **16/12/2013**

NOUVEAUTÉS

Depuis le 1er octobre 2013, les modalités de paiement de la CFE-IFER ont évolué. En 2014, les entreprises concernées par cette évolution ne recevront plus leurs avis d'acompte et d'imposition par courrier (voir au verso).

IDENTIFICATION :

94047
94023116910
051651080470150000 129 35

La loi rend désormais obligatoire le paiement de la cotisation foncière des entreprises, des taxes additionnelles, de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux et de leur acompte par un moyen dématérialisé pour les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés lorsque leur chiffre d'affaires hors taxes réalisé au titre de l'exercice précédent est supérieur à 80 000 €, ou pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés quel que soit leur chiffre d'affaires.

Vous entrez dans le champ d'application de cette obligation. Par conséquent, vous devez obligatoirement payer votre impôt, à votre choix :

- par paiement direct en ligne sur impots.gouv.fr (cf verso) ;
- ou en adhérant au prélèvement à l'échéance ou mensuel pour ne plus avoir de démarches à effectuer lors de vos prochaines échéances. Vous pouvez adhérer au prélèvement :
 - par internet sur impots.gouv.fr ;
 - par téléphone auprès de votre centre prélèvement service : 0 810 012 009 ou par courriel : cps.lille@dgfip.finances.gouv.fr.

VOS démarches

- ⇒ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ Par téléphone : Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance :
 LUN A VEN - PAR TEL - 8H30 A 19H CENTRE PRELEVEMENT SERVICE au 0 810 012 009*
 - par courriel : cps.lille@dgfip.finances.gouv.fr
 - par courrier : centre prélèvement service CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
- ⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
 questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.
- Centre des finances publiques
 SIE NOGENT-SUR-MARNE IFU 1 RUE JEAN SOULES
 94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX
 Tél : 01 49 74 21 12 Courriel : sie.nogent-sur-marne@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil : TLJ SAUF SAM-DIM DE 9H A 12H ET DE 13H A 16H ET SUR RDV

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

Identification de l'établissement redevable : 429259567 00023

Situation dans une zone d'activités économiques : NON

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (1)

1 - Valeur locative des biens passibles de taxe foncière	228	7 - Base après réductions (7)	228
2 - Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (2)	NON	8 - Imposition sur la base minimum (8)	OUI
3 - Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (3)		9 - Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (9)	< 100 000
4 - Réduction pour création d'établissement (4)		10 - Temps partiel ou moins de 9 mois/an (10)	NON
5 - Réduction artisans et autres (5)		11 - Base minimum applicable	2 141
6 - Total des réductions (6)			

Eléments de calcul (11)	Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité (12)	Taxes spéciales d'équipement (13)
12 - Bases exonérées				
13 - dont à effet sur la CVAE (14)				
14 - Bases nettes	2 141			2 141
15 - Rappel taux d'imposition 2012	26,69 %		%	
16 - Taux d'imposition 2013	26,69 %	%	%	1,10200 %
17 - Cotisation 2013	571			24
18 - Total des cotisations exonérées		19 - dont l'exonération a un effet sur la CVAE (14)		
20 - Total des cotisations 2013		595	21 - Frais de gestion (15)	19
22 - Total de cotisation foncière des entreprises				614

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

23 - Base d'imposition	2 141	24 - Taux 2013	2,13000 %	25 - Cotisation	46
26 - Rappel taux 2012		2,22000 %	27 - Frais de gestion (15)		4
28 - Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie					50

La part de TSE indiquée ligne 17 attribuée à la Société

du Grand Paris s'élève à : 6 €.

Le versement net de votre commune au fonds de solidarité

de la région Ile-de-France est : 3 028 €

157 - INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (25)	614
158 - Total des cotisations dues (lignes 22+28+39+52+59+73+84+100+102+131+143+150+158 si services)	664
159 - Crédit d'impôt (26)	
160 - MONTANT DE VOTRE IMPÔT	664



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2013

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votée et perçue par la commune et divers organismes
TAXE ADDITIONNELLE A LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR
FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE
RÉSEAUX

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE NOGENT-SUR-MARNE
1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX



MME REVELLAT EVELYNE
Pour SARL KHEPRI FINANCE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 498837939 00012
Référence de l'avis : 13 94 0593251 78
Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :
si vous avez choisi ce mode de paiement

Identification de l'entreprise redevable : (27)
N° SIRET : 498837939 00012
SARL KHEPRI FINANCE

Département : 94
VAL DE MARNE
Commune : 015
BRY SUR MARNE
Lieu d'imposition :
129 BD PASTEUR

Numéro de rôle : 092
Établi à la date du : 18/10/2013
Date de mise en recouvrement : 31/10/2013

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT 664,00 €

MONTANT A PAYER 664,00 €

Au plus tard le 16/12/2013

NOUVEAUTÉS

Depuis le 1er octobre 2013, les modalités de paiement de la CFE-IFER ont évolué. En 2014, les entreprises concernées par cette évolution ne recevront plus leurs avis d'acompte et d'imposition par courrier (voir au verso).

IDENTIFICATION :

94047
94023158610
051651080470150000 129 34

ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
Ne joignez aucun autre document (sauf votre RIB si nécessaire).

Partie à détacher suivant les pointillés

ETABLIS. GUICHET. COMPTE CLE
JOIGNEZ UN RIB

SARL KHEPRI FINANCE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Centre N° 06- NNE 005002

CGP301047027412 *

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

TIP Titre Interbancaire de Paiement

Références
à rappeler : 13 94 0593251 78 C 092 2013 94047 16/12/2013

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 70001
94974 CRETEIL CEDEX 9



COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Montant en euros : 664,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

139405932519 SARL KHEPRI FI

001108000156 15092013940593251780940470908806 66400

vos démarches

- ⇒ Par internet :
- ⇒ Par téléphone :

impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance :
LUN A VEN - PAR TEL - 8H30 A 19H CENTRE PRELEVEMENT SERVICE au 0 810 012 009*
- par courriel : cps.lille@dgfip.finances.gouv.fr
- par courrier : centre prélèvement service CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

- ⇒ Sur place :

Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques

SIE NOGENT-SUR-MARNE IFU 1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX

Tél : 01 49 74 21 12 Courriel : sie.nogent-sur-marne@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF SAM-DIM DE 9H A 12H ET DE 13H A 16H ET SUR RDV

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

Identification de l'établissement redevable : 498837939 00012

Situation dans une zone d'activités économiques : NON

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (1)

1 - Valeur locative des biens passibles de taxe foncière	228	7 - Base après réductions (7)	228
2 - Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (2)	NON	8 - Imposition sur la base minimum (8)	OUI
3 - Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (3)		9 - Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (9)	< 100 000
4 - Réduction pour création d'établissement (4)		10 - Temps partiel ou moins de 9 mois/an (10)	NON
5 - Réduction artisans et autres (5)		11 - Base minimum applicable	2 141
6 - Total des réductions (6)			

Eléments de calcul (11)	Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité (12)	Taxes spéciales d'équipement (13)
12 - Bases exonérées				
13 - dont à effet sur la CVAE (14)				
14 - Bases nettes	2 141			
15 - Rappel taux d'imposition 2012	26,69 %			2 141
16 - Taux d'imposition 2013	26,69 %	%	%	
17 - Cotisation 2013	571			1,10200 %
18 - Total des cotisations exonérées				24
20 - Total des cotisations 2013		19 - dont l'exonération a un effet sur la CVAE (14)		
22 - Total de cotisation foncière des entreprises		595	21 - Frais de gestion (15)	19
				614

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

23 - Base d'imposition	2 141	24 - Taux 2013	2,13000 %	25 - Cotisation	46
26 - Rappel taux 2012		2,22000 %			
28 - Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie					4
					50

La part de TSE indiquée ligne 17 attribuée à la Société

du Grand Paris s'élève à : 6 €.

Le versement net de votre commune au fonds de solidarité

de la région Ile-de-France est : 3 028 €

157 - INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (25)	614
158 - Total des cotisations dues (lignes 22+28+39+52+59+73+84+100+102+131+143+150+156 si series)	664
159 - Crédit d'impôt (26)	
160 - MONTANT DE VOTRE IMPÔT	664